



Ville d'HAZEBROUCK
Direction Générale des Services

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le Jeudi 23 octobre 2008 à 19h00, à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire, Vice-Président du Conseil Général,

*M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,
 Mme HARROUS, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET,
 M. WILLAEY, M. LABITTE, **Adjoints,***

*M. BRAHIMI, Mme SCHRICKE, M. DECLERCK, M. DUVAL, M. DELATRE,
Conseillers Municipaux Délégués,*

*M. DUQUESNE, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme BEURAERT,
 Mme CATRYCKE, M. BRUNEL, Mme FAIVRE, M. DEBAECKER,
 M. CRINQUETTE, M. PETITPREZ, Mme CADART, M. MAERTEN,
 Mme DEPELCHIN, M. DUSSART, Mme LEGROIS.*

Conseillers Municipaux.

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<i>Mme LHERBIER</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. TIBERGHIEU</i>
<i>Mme VERSTAVEL</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme HARROUS</i>
<i>Mme LARRIDON</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme BEURAERT</i>
<i>Mme HERAULT</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. PETITPREZ</i>

Monsieur BRUNEL a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation de l'Assemblée, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2008 ; celui-ci, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

En propos introductif à la présente séance, Monsieur le Maire précise que les points portés à l'ordre du jour relèvent d'aspects assez techniques qui s'inscrivent véritablement dans un projet global de développement de la ville et de son territoire.

En ce qui concerne l'Intercommunalité et vu l'actualité assez morose notamment sur le plan économique confortent Monsieur le Maire dans l'idée de l'absolue nécessité d'une coopération intercommunale forte à un échelon cohérent, la crise actuelle faisant que le besoin d'avancer se fait plus pressant encore.

De nombreuses interrogations pèsent sur l'avenir des Collectivités Locales dont les finances risquent d'être mises à mal par les décisions du Gouvernement. Il semble que les Collectivités doivent se préparer à devoir faire plus avec moins de moyens. La crise financière aura forcément des conséquences sur le local et rendra plus que jamais nécessaire la solidarité.

Monsieur le Maire rappelle sa position sur l'Intercommunalité qui est connue de tous et au regard de ces nouveaux constats, il est nécessaire d'avancer ; le 29 septembre, comme indiqué dans la presse locale « la mécanique a été enclenchée » ; en concertation avec Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE, les Maires du Territoire ont été réunis à HAZEBROUCK pour relancer la réflexion sur l'Intercommunalité. Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, deux groupes de travail ont été créés : l'un sur les compétences, l'autre sur la fiscalité ; les premières réunions se tiendront début novembre.

Il se félicite d'ailleurs du fait que les Maires se soient inscrits spontanément dans ces groupes de travail ; l'année 2009 s'annonce donc comme cruciale pour l'avenir de l'Intercommunalité car si le temps de la réflexion voire de la négociation est incontournable, celui des décisions va s'imposer rapidement. C'est en grande partie dans ce cadre que des réponses seront trouvées aux problématiques déjà abordées et qui sont au cœur des préoccupations des Hazebrouckois : développement économique, logement, emploi, pour l'essentiel.

Si notre ville a besoin d'une dynamique nouvelle et d'une structure pouvant y répondre, Monsieur le Maire précise qu'il convient aussi de ne pas négliger l'existant : le Schéma de Cohérence Territoriale de Flandre Intérieure dont le caractère exécutoire avait été suspendu par les Services de l'Etat, vient d'être relancé ; le Bureau du Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure vient de faire des propositions de méthode et de contenu pour amender le S.C.O.T. et le rendre de ce fait opérationnel.

Monsieur le Maire, Président de ce Syndicat, a constaté que la coopération à ce niveau est rassurante ; les membres du bureau, élus des principales villes ou intercommunalités font preuve d'une réelle volonté de travail en commun, ayant conscience que l'avenir de chaque commune est étroitement lié à celui de ses voisines.

Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction et de son enthousiasme car les éléments nécessaires sont aujourd'hui rassemblés pour passer de la phase de constat à celle de construction collective d'un projet, la Ville d'HAZEBROUCK devant y prendre toute sa place en se gardant de tout comportement hégémonique mais en assumant sa place, son rôle et ses responsabilités.

*** ***

En abordant l'Ordre du Jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu récemment les nouveaux statuts du Centre d'Animation du Nouveau Monde qui viennent modifier sensiblement la présentation de la question n°2 faite en réunion de Commission Générale (désignation des membres hors Conseil au sein du Conseil d'Administration du C.A.N.M.).

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter de retirer de l'Ordre du Jour la question n°2

Les membres du Conseil Municipal ont accepté le retrait de cette question.

Puis passant à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. - *AUTORISE*, la mise en place des 5 Conseils de Quartier :

- *Conseil du Quartier de la Haute Loge,*
- *Conseil de Quartier de la Chapelle Vandamme et du Rocher,*
- *Conseil de Quartier des Tissages,*
- *Conseil de Quartier du Centre,*
- *Conseil de Quartier de la Creule et de l'Hofland,*

ainsi que la signature de la Charte définissant le rôle des Conseils de Quartier, la composition, les compétences, le budget, la durée du mandat et diverses dispositions,

2. - *(Question retirée de l'Ordre du Jour),*

3. - *ACCEPTE*, la remise des biens de l'Association Foncière de Remembrement d'HAZEBROUCK, à la Ville, l'incorporation éventuelle des chemins de remembrement dans la voirie communale, le transfert éventuel des chemins d'exploitation, le transfert du reliquat de fonds disponibles et autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment l'acte de cession gratuite des biens à la Ville d'HAZEBROUCK,

- 4. - ACCEPTE**, la remise des biens de l'Association Foncière de Remembrement n° 2 à la Ville d'HAZEBROUCK, l'incorporation éventuelle des chemins de remembrement dans la voirie communale, le transfert éventuel des chemins d'exploitation, le transfert du reliquat de fonds disponibles et autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment l'acte de cession gratuite des biens à la Ville d'HAZEBROUCK,
- 5. - VALIDE**, la mise en application du Règlement Intérieur de la Commande Publique de la Ville d'HAZEBROUCK (procédures internes de passation de marchés publics),
- 6. - AUTORISE**, la modification du tableau des effectifs 2008, en raison d'une nouvelle organisation des Services Municipaux,
- 7. - AUTORISE**, la prise d'un arrêté de mise à disposition de Personnel, après accord des intéressés, pour l'Office du Tourisme du Pays d'HAZEBROUCK,
- 8. - DETERMINE**, le principe de rémunération des agents recenseurs qui seront recrutés pour la campagne de recensement 2009 qui aura lieu du 15 janvier au 21 février,
- 9. - AUTORISE**, la signature d'un avenant n° 1 au marché conclu pour les travaux de restauration de deux retables à l'église Saint-Eloi, en trois lots,
- 10. - APPROUVE**, les dispositions des conventions relatives à la mise à disposition des Salles de Sports aux élèves des Collèges Fernande Benoist, des Flandres et Saint-Jacques, concernant l'année scolaire 2007/2008,
- 11. - AUTORISE**, l'acquisition de deux parcelles sises avenue Jean Bart à HAZEBROUCK, cadastrés sous la section C.T. n° 435 et 436,
- 12. - AUTORISE**, la signature de l'acte de servitude de passage au profit de l'association de Parents d'Enfants Inadaptés LES PAPILLONS BLANCS, 18, rue de la Sous-Préfecture, sur le domaine privé de la Collectivité, pour permettre l'accès au parking à créer dans les espaces verts de la propriété de cette association,
- 13. - AUTORISE**, le renouvellement et la signature d'une convention de partenariat entre la Ville d'HAZEBROUCK et la S.A.R.L. LES TOILES DU NORD, représentée par M. Alexandre MOQUET, exploitant du Cinéma les ARCS en CIEL, pour la période d'octobre 2008 à septembre 2009,
- 14. - ADOPTE**, le nouveau Règlement Intérieur de la Halte Garderie Municipale « Les Lutins », suite à une extension d'ouverture de cette structure,
- 15. - EMET UN AVIS FAVORABLE**, pour la création à HAZEBROUCK, d'une Chambre Funéraire, 35, rue de Merville, création sollicitée par Monsieur Yannick CARNEVALI, gérant de la S.A.R.L. « Pompes Funèbres PERLEIN »,
- 16. - AUTORISE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux nécessaires au remplacement de la conduite d'eau route de Saint-Venant à MORBECQUE (entre le carrefour Régnier et la gare de Steenbecque), et autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier,

17 - PROCÉDE, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, à la modification du Règlement de Distribution de la Régie Municipale des Eaux pour la mise en place d'un règlement mensuel des factures d'eau par procédé de prélèvement automatique, et autorise la signature des contrats qui seront passés entre les particuliers et la Régie concernant ce mode de recouvrement, dispositions qui entreront en vigueur au premier janvier 2009,

18. - APPROUVE, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 2 pour le service d'Assainissement,

19. - ACCEPTE, la modification du tarif Piscine pour la période du 1.1.2009 au 31.8.2009 pour les établissements scolaires secondaires hazebrouckois et non hazebrouckois à 1,10 € au lieu de 1,50 €,

ACCORDE, une remise gracieuse sur les tarifs piscine du premier semestre 2008 pour ces mêmes établissements et maintient ce tarif à 0,70 € pour 2008,

20. - AUTORISE, le versement d'une subvention d'équipement de 62 000 € au Budget Transport pour l'acquisition d'un nouveau bus,

21. - AUTORISE, le versement d'une subvention d'équipement de 795 000 € au Service d'Assainissement,

22. - ATTRIBUE, une subvention complémentaire à l'association Flandre Intérieure Initiative au titre de l'exercice 2008,

23. - APPROUVE, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 2 en ce qui concerne la Ville,

24. - APPROUVE, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 2 concernant le Budget Transport,

25. - DECIDE, l'application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 sur la Taxe Locale de la Publicité Extérieure, à compter du 1^{er} janvier 2009,

REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2122.22 e L 2122.23 et de la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2008 autorisant Monsieur le Maire à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22,

26(1). Une convention a été passée entre la Ville et la Compagnie de Gendarmerie d'HAZEBROUCK, le 29 juillet 2008, concernant les prestations d'entretien ménager des locaux affectés à la Brigade Territoriale Autonome, la Brigade motorisée et la Compagnie de Gendarmerie pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009,

26(2). Une convention a été passée entre la Ville et l'association ORME ACTIVITES d'HAZEBROUCK concernant l'entretien des espaces verts de la Ville pour la période du 1.6.2008 au 31.12.2008,

26(3). Les fonds provenant des cessions suivantes ont été placés et ont fait l'objet de la souscription de comptes à terme :

- cession d'une parcelle avenue de Saint-Omer à la S.C.I. LYS HOTEL III,
- cession d'une parcelle rue du Fer à Cheval à la S.C.I. HERRICHE,
- cession d'une parcelle Creule Hoflandt Straete aux sociétés OSEO BDPME et CMCIC,
- cession d'une parcelle à bâtir rue Defoort à Mr GENEAU et Melle DUNEZ,
- ainsi que les fonds provenant de la vente immobilière rue du Dépôt à la Sté PREAM,

26(4). Un contrat a été conclu entre la Ville et la société FICHORGA de TEMPLEMARS pour les prestations relatives au logiciel logement (maintenance, formation, acquisition licences, installation et paramétrage),

26(5). Il est fait état du nombre de concessions délivrées dans les cimetières durant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008 et durant la période du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2008,

26(6). Un renouvellement temporaire de garantie a été obtenu des assurances COULON, concernant les bâtiments communaux (police n° 6545671), prenant effet au 1^{er} mai 2008 pour un an,

26(7). Suite à la déclaration du montant des salaires bruts 2007, deux avenants de régularisation ont été passés avec la Compagnie d'Assurances Générali France Assurances concernant les contrats de la Ville AH 093 549 responsabilité civile, et AH 094098 Responsabilité Civile – Accident du Travail,

26(8). Suite à la déclaration du montant des salaires bruts 2007, deux avenants ont été passés avec la Compagnie d'Assurances Générali France Assurances concernant les contrats Régie des Eaux Responsabilité Civile AH094254 et 56235059,

FONDATION WAREIN

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN, réunie le 7 octobre 2008, LE CONSEIL MUNICIPAL,

27. - ACCEPTE, le transfert du bail à ferme accordé à Madame GONTIER (terres de MERVILLE et NEUF BERQUIN) au profit de Monsieur Sébastien DAUCHEZ, pour mise à disposition de la EARL de la Maurianne, à dater du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 30 septembre 2016, suite à la cessation d'activité de Mme GONTIER,

REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES

28(1) Suite à la déclaration du montant des rémunérations totales 2007, un avenant de régularisation a été établi par la Compagnie Générali France Assurances pour la police d'assurances AH098805 Responsabilité Civile,

28(2) Les fonds provenant de la cession d'un immeuble sis à CAESTRE, rue Verte, ont été placés et un compte à terme a été souscrit,

28(3) Une convention a été signée entre la Fondation WAREIN et l'association LOISIRS ACTIFS PLUS de CAMBRAI pour l'accueil des enfants de la Fondation en pension complète durant la période du 31 juillet 2008 au 26 août 2008,

FONDATION DEPOORTER

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER, réunie le 7 octobre 2008, LE CONSEIL MUNICIPAL,

29. - APPROUVE, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 2,

30. - MANDATE, Monsieur LE GUEVEL, Directeur :

(1) pour la signature des procurations de bourses en lycée et lycée professionnel,

pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des autorités compétentes afin de procéder, pour la rentrée de septembre 2009 :

(2) à la création d'une division de 1^{ère} année de C.A.P. Assistant Technique en Milieux familial et collectif, pour la rentrée de septembre 2009,

(3) à la création d'une division de 1^{ère} BAC PRO Services de Proximité et Vie Locale, options A1 activités de soutien et d'aide à l'intégration et A2 activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté,

(4) à la création d'une division de 1^{ère} année B.T.S. Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social,

(5) à la transformation de la Seconde Professionnelle B.E.P. Métiers du Secrétariat en Seconde Professionnelle BAC PRO (3 ans) Bureautique,

(6) à la transformation de la Terminale B.E.P. Métiers du Secrétariat en Seconde année BAC PRO (3ans) Bureautique.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h22.

Hazebrouck, le 24 Octobre 2008

**LE MAIRE,
Vice Président du Conseil Général du Nord,**

Jean-Pierre ALLOSSERY